

CHRONIQUE DU MOIS D'OCTOBRE 1954

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 4 octobre 1954, au Dar El Bey, sous la présidence de M. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil.

En ouvrant la séance, et sur la proposition du Premier Ministre, Président du Conseil, le Gouvernement a adopté les termes de la déclaration suivante :

« A la suite des attentats d'El Djem et de Ras Djebel, le Premier Ministre, Président du Conseil, tient à affirmer de nouveau que le Gouvernement Tunisien réproouve totalement les actes de terrorisme individuels, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur nature.

« Il fait appel à tous les habitants de ce pays pour qu'ils gardent leur sang-froid, afin que la concorde et la paix sans lesquelles aucune œuvre constructive ne peut se faire, puissent régner sur tout le territoire. »

Après avoir expédié les affaires financières courantes, le Conseil des Ministres a donné un avis favorable pour la suspension du droit de douane sur les ciments importés du territoire douanier français, tant que l'Algérie accordera le contingent en franchise de 50.000 tonnes.

Il s'est ensuite penché sur la question de la distribution des prêts de semence et de campagne et tout en décidant l'abandon définitif de l'acompte, a pris plusieurs mesures destinées à renforcer le contrôle de la distribution de ces prêts.

Puis, le Directeur des Finances a continué son exposé sur la politique gouvernementale en matière d'habitat. Les bases d'une convention en vue de constituer la Compagnie Immobilière de Tunisie ont été élaborées et les termes en seront précisés au cours d'une très prochaine réunion interministérielle.

Enfin, le Conseil des Ministres tenant à associer le Gouvernement Tunisien au mouvement de solidarité en faveur des sinistrés d'Orléansville, a décidé à cet effet l'octroi d'une subvention de trois millions de francs.

Le Conseil des Ministres s'est réuni le samedi 23 octobre 1954, au Dar El Bey, sous la présidence de M. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil.

Après examen des affaires financières courantes, le Conseil des Ministres a pris différentes décisions concernant plus particulièrement les points suivants :

Dans le cadre des mesures arrêtées par le Gouvernement pour

stimuler l'activité économique et la lutte contre le chômage, le Conseil, sur la proposition du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et du Directeur des Finances, a approuvé un projet de convention à passer entre l'Etat Tunisien et la Compagnie Immobilière de Tunisie, ainsi qu'un protocole relatif à la cession des immeubles de recasement construits avec les crédits de dommages de guerre.

Dès la signature de ces instruments, un important programme de construction de logements économiques sera mis en chantier, dont la première tranche est, dès maintenant, fixée à un milliard de francs.

Sur la proposition du Ministre du Travail, le Conseil a donné son accord pour la réalisation d'une première tranche de travaux pour l'édification de deux Bourses du Travail, à Tunis et à Sfax, et un premier crédit de paiement de 20 millions a été prévu à cet effet.

Puis, le Directeur de l'Instruction Publique a exposé au Conseil les résultats de la rentrée au cours de laquelle, comme les trois années précédentes, tous les enfants d'âge scolaire dont l'inscription a été sollicitée, ont pu être accueillis dans les Etablissements d'enseignement.

Le Président du Conseil a prié M. Paye d'agréer et de transmettre au personnel enseignant les remerciements et les compliments du Conseil des Ministres.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (1)

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, la commercialisation de la récolte 1954 s'est quelque peu ralentie pendant le mois d'octobre. En effet, du 20 septembre au 20 octobre 1954, les agriculteurs ont apporté les quantités réduites indiquées ci-après :

Blés durs :	29.711 quintaux
Blés tendres :	3.836 quintaux
Orges :	17.484 quintaux

Parallèlement à ces achats, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont poursuivi la vente de leurs stocks. C'est ainsi qu'au cours de la même période les quantités suivantes ont été livrées à la consommation :

Blés durs :	255 quintaux
Orges :	1.981 quintaux

Ces chiffres apparaissent particulièrement faibles. Leur modicité s'explique par le fait que les besoins des populations sont actuellement couverts tant par les réserves familiales constituées au moment de la dernière récolte que par les stocks collectés alors par le commerce clandestin et qui sont maintenant remis sur le marché. On peut en conclure que la récolte 1954 n'a pas été tellement mauvaise. Il est loisible, d'autre part, de penser que, jusqu'à épuisement de ces réserves et stocks, les ventes des S.T.P. demeureront modérées.

Avec la saison des emblavures, s'est ouverte pour ces organismes la campagne des prêts de semences qui constituent un des aspects essentiels de leur activité. Dès la fixation des contingents attribués à chaque caïdat, les semences avaient été mises en place en vue de

(1) Erratum. — « Bulletin Economique et Social de la Tunisie », n° 93 (octobre 1954), page 15, § 3, 4° ligne : lire : 575.000 hectolitres de vin au lieu de 757.000.

Par ailleurs, les avis suivants de l'Office des Changes (Section de Tunisie), ont été publiés :

n° 200 (J.O.T. du 1-10-54) : relatif au régime des avoir en francs des personnes résidant dans la Zone Dollar et des personnes résidant dans les pays membres de l'U.E.P.;

n° 201 (J.O.T. du 1-10-54) : fixant les règles générales à suivre pour l'exécution des règlements entre la Zone Franc et l'Etranger ;

n° 202 (J.O.T. du 1-10-54) : relatif aux tolérances accordées aux voyageurs en ce qui concerne l'importation et l'exportation de pièces de monnaie et billets de banque français ou étrangers ;

n° 203 (J.O.T. du 5-10-54) : relatif aux envois postaux à destination de l'étranger.

Dans le domaine fiscal, un décret du 21 octobre 1954 publié au J.O.T. du 26 octobre proroge jusqu'au 31 mars 1955 le délai pendant lequel les actes de fusion de sociétés anonymes, en commandite par actions ou à responsabilité limitée sont susceptibles de bénéficier de l'enregistrement au tarif réduit ; il s'est avéré en effet que la date du 31 mars 1954 primitivement fixée par l'article 27 de l'arrêté du 16 mars 1953 portant ajustement des ressources fiscales n'avait pas permis à de nombreuses sociétés de profiter de la réduction prévue.

Par ailleurs, un arrêté du 18 août 1954 (J.O.T. n° 81 du 8-10-54) modifie les règles de constitution du Fonds commun des pénalités, amendes, condamnations et transactions en matière fiscale ainsi que les modalités de répartition de ce fonds.

Le décret du 23 mai 1949 qui a institué un impôt sur les céréales et légumineuses prévoyait que pour les produits non soumis à taxation, les prix de base devant servir à la liquidation de cet impôt seraient fixés pour chaque campagne par un texte réglementaire. Un arrêté du 19 octobre 1954 (J.O.T. du 29 octobre 1954) fixe ces prix de base pour la campagne 1954-1955.

Enfin, en application de l'article 13 du décret du 3 décembre 1953 qui a été étendu à la Tunisie les opérations du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents automobiles, un arrêté en date du 19 octobre 1954 (J.O.T. du 29-10-54) précise les modalités de recouvrement de la contribution des assurés.

Au cours du mois d'octobre 1954, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été très réduite.

Le montant des capitaux échangés n'a atteint que 18.215.000 francs contre 73.946.000 francs pendant le mois précédent.

Pendant la variation des cours dans un sens ou dans l'autre a été insignifiante.

Pendant le mois d'octobre, le marché de l'or a été plus actif et le montant des capitaux échangés s'est élevé à 707.450 contre 22.500 pendant le mois de septembre.

LA VIE SOCIALE

I. — LEGISLATION

Le « Journal Officiel » du 29 octobre 1954 a publié un arrêté du Directeur des Finances du 19 octobre 1954 fixant les modalités de recouvrement de la contribution des assurés prévue à l'article 13 du décret du 3 décembre 1953 portant extension à la Tunisie des opérations du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents automobiles.

Aux termes de cet arrêté la contribution des assurés prévue au paragraphe 3 de l'article 13 du décret du 3 décembre 1953 susvisé, est recouvrée et reversée suivant les modalités applicables en matière de taxe unique sur les contrats d'assurances.

II. — INFORMATIONS DIVERSES

a) *Lutte contre le chômage.* — Un Conseil interministériel s'est réuni au Dar El Bey, sous la Présidence de Son Excellence le Premier Ministre, le 8 octobre, à l'effet d'arrêter les mesures d'urgence en vue d'atténuer la crise aiguë de chômage, qui atteint en ce mois d'octobre, son maximum d'intensité.

Deux sortes de mesures ont été décidées :

1°) distribution de 4.000 kg. de pain aux chômeurs de Tunis et de sa banlieue pendant huit jours ;

2°) ouverture de chantiers de travaux d'utilité publique. A cet effet un crédit de démarrage a pu être dégagé et à la date du 31 octobre, 5 chantiers occupant 750 chômeurs fonctionnaient. Cette action ira s'amplifiant au cours des mois à venir.

Dans le cadre des mesures arrêtées par le Gouvernement pour stimuler l'activité économique et la lutte contre le chômage, le Conseil des Ministres, dans sa séance du 22 octobre, sur la proposition du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et du Directeur des Finances, a approuvé un projet de convention à passer entre l'Etat Tunisien et la Compagnie Immobilière de Tunisie, ainsi qu'un protocole relatif à la cession des immeubles de recasement construits avec les crédits de dommages de guerre.

Dès signature de ces instruments, un important programme de construction de logements économiques sera mis en chantier, dont la première tranche est dès maintenant fixée à un milliard de francs.

b) *Bourses de travail.* — Le Conseil des Ministres dans sa séance du 22 octobre, sur la proposition du Ministre du Travail, a donné son accord pour la réalisation d'une première tranche de travaux pour l'édification de deux bourses de travail à Tunis et à Sfax. Un premier crédit de paiement de 20 millions a été prévu à cet effet.

c) *Situation de l'emploi.* — Le chômage constaté en Tunisie depuis plusieurs mois s'est accentué au cours du mois d'octobre. C'est en effet au cours de ce mois que les travaux saisonniers dans l'agriculture sont les moins importants, ainsi que le montre le calendrier suivant :

CALENDRIER DES ACTIVITES AGRICOLES

Cultures	Nature du travail	M O I S											
		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Blé	Moissons - Semilles						■	■			■	■	
Orge	Moissons - Semilles				■	■					■	■	
Vigne	Taille - Vendange	■	■						■	■			
Agrumes	Récolte et Transport	■	■	■	■								■
Dattes	Récolte											■	■
Olives	Récolte - Taille	■	■	■									■
Légumes	Pois - Artichauts - Tomates et divers	■	■	■			■	■	■	■			
Alfa		■	■	■	■							■	■
Sel								■	■	■			

L'Inspection du Travail a été informée de nouveaux licenciements pour compression de personnel. Leur nombre est en régression.

Le chômage partiel sévit dans l'industrie de la meunerie ; deux minoteries assez importantes sont provisoirement arrêtées.

Les travaux agricoles subissent un ralentissement sérieux provoqué notamment par la persistance de la sécheresse. La campagne oléicole qui s'annonce bonne dans le Sahel tunisien sera médiocre ou passable dans les autres régions.

ACTIVITE DU BUREAU DE PLACEMENT DE TUNIS AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE

	Placement féminin	Placement masculin
Demandes d'emploi	70	575
Offres d'emploi	98 (1)	122
Personnes présentées	65	126
Personnes placées	25	106

(1) dont 24 bonnes à tout faire couchantes très difficiles à trouver.

Recensement des chômeurs. — Le Ministère du Travail a entrepris la mise à jour d'un fichier de chômeurs (par localité et par profession). Cette opération permettra de renseigner le Gouvernement sur l'importance du mal en vue de l'ouverture éventuelle de chantiers de travaux d'utilité publique dans les régions les plus touchées par la crise.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Depuis le mois de juin, la trêve d'été n'aura connu qu'une seule rupture : le Salon de Carthage. Rupture qui ne fit pas grand bruit certes mais qu'il convient de signaler comme un signe incontestable de la vitalité des courants artistiques en ce pays.

Octobre n'est qu'un prologue. Il nous offre en ouverture de saison un programme fort chargé mais choisi. Et la qualité étant le principal souci d'un public dont il est devenu un lieu commun d'écrire qu'il est sage critique et spectateur très difficile, nous augurons une saison digne des précédentes.

L'exposition des « peintres témoins de leur temps », ayant pour thème l'homme dans la rue, a permis aux amateurs de se retrouver. L'ensemble de cette exposition laisse un souvenir de fini et de profondeur dans un art difficile. Il aura également, d'ailleurs, laissé penser les tenants de l'équilibre et de la santé mentale contre les tendances modernes de la peinture à l'angoisse, au recherché, au déséquilibre. Toutes ces œuvres, pour aussi belles et travaillées qu'elles aient été, nous ont déçu par leur monotonie et le morne ennui de leur lassante similitude. Est-ce vraiment cela, la rue ? et la vie moderne est-elle si triste qu'il ne puisse être un Dufy ou un Degas pour la peindre aujourd'hui ?

Le Grand Prix International de peinture de Deauville a vu le succès de nos artistes. France Crepin, Kayachi, Briffaud, Victoire Ravelonanosy, Micheline Cannaut-Utz, Nicosia, Jolois, Geneviève Gavrel-Bascou, Natacha Markoff, ont été cités au palmarès, se rappelant ainsi en début de saison au souvenir d'un public qui attend avec impatience de connaître leurs plus récents travaux.

La première manifestation des Jeunesses Musicales a inauguré la saison au Théâtre Municipal ; toujours impeccable de présentation, ce festival de danse remporta grand succès auprès des jeunes. Le sujet choisi cette année présentait pourtant de bien grandes difficultés. « Virtuosité de la danse », de « Méphisto Valse » à « Une nuit sur le Mont Chauve », a permis d'apprendre beaucoup et de comprendre certains secrets de cet art si complexe.

Citons parmi les manifestations musicales les plus remarquées le concert organisé au Théâtre à l'occasion de la Journée Italienne de la Foire de Tunis.

Le cycle des conférences a débuté par la séance d'étude inaugurale des travaux de la Société des Agriculteurs ; M. Valdeyron tira les enseignements de la campagne céréalière 1953-54.

Enfin, et ce sera le paragraphe final de cette chronique bien courte mais relatant déjà la variété des événements culturels importants, nous mentionnerons le retour de S. E. Hassen-Husni Abdul Wahab, ministre honoraire, membre de l'Académie du Caire, délégué de la Tunisie à l'U.N.E.S.C.O., qui représenta la Tunisie au Congrès des Orientalistes qui a tenu ses assises à Cambridge du 22 au 28 août dernier. Des communications furent faites à ce Congrès par MM. Ahed Mzali, Zbiss, Idriss, sur les fouilles de Salera, près de Kairouan, sur la dynastie des Zirides, etc...

« Correspondances », revue littéraire publiée par l'Office des P.T.T., a paru. Nous y relevons les signatures de MM. André Dhotel, André Blanchard, L. Feuillade, Amin El Rayhani.

LA RENTREE SCOLAIRE 1954-1955

L'augmentation des effectifs est approximativement égale et peut-être même supérieure à celle enregistrée à chacune des rentrées précédentes. Si, chaque année, on a pu dépasser les objectifs du plan de scolarisation élaboré en 1949, il a été possible, cette année encore, grâce aux crédits alloués par le Gouvernement tunisien, d'accroître de 23.000 élèves au moins les effectifs de l'an dernier.

Ceux-ci étaient au 10 novembre 1953, dans les établissements d'enseignement public et subventionnés, de 243.490 dont 191.631 Tunisiens (Musulmans et Israélites).

L'enseignement primaire comptait 211.927 élèves, l'enseignement secondaire 16.679 (y compris les cours complémentaires de l'enseignement primaire), l'enseignement technique 13.411 et l'enseignement supérieur 1.473 étudiants.

Les effectifs de cette année ne seront définitivement établis que lorsque sera dressée la statistique du 10 novembre mais, alors que le plan de scolarisation ne prévoyait qu'un accroissement de 18.000 élèves et un total de 245.000, on a désormais un effectif approximatif de 267.000 élèves. Nous publierons dans un de nos prochains numéros les statistiques complètes des effectifs scolaires pour l'année 1954-55.